

#4
2021

Sivry-Rance

BULLETIN COMMUNAL

EN BREF ...

Edito du Bourgmestre
Plan de Cohésion sociale : opération "été solidaire"
Le petit patrimoine de Sivry-Rance
Rue de la station à Sautin : poids lourds (...)
Participation citoyenne : constats & propositions
Une satanée pandémie qui retarde l'action

...

www.sivry-rance.be

FESTA
services

**Allégez
votre
quotidien !**
071 32 87 50

www.festaservices.be



Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les
annonceurs pour leur
collaboration à la parution de
ce bulletin communal.

Nous nous excusons auprès
de ceux qui n'auraient pas
été contactés.



Vous souhaitez paraître
dans le prochain numéro,
contactez-nous!

071/740 137
info@regifo.be
www.regifo.be

An Bon Meuble

Penser meubles
C'est penser Sivry,
Du beau, du choix, des prix.

f aubonmeuble

4 salles
d'exposition
Rue Godart

Le spécialiste du salon avec fauteuils relax et du meuble en chêne massif

Livraison et montage
gratuits

Entrée Libre

SIVRY

☎ +32(0)60.45.50.28

Ouvert mardi, mercredi,
jeudi, vendredi
de 9h à 18h.

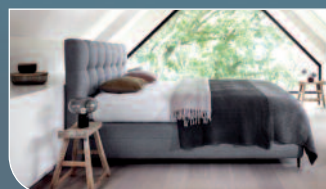
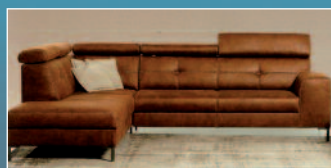
Samedi de 10h. à 18h.

Dimanche de 14 à 18h.

Fermé le lundi

www.aubonmeuble.com

aubonmeuble@gmail.com



VENDRE SA MAISON ET... Y RESTER !

A votre avis ? Que faire quand on a 65 ans ou plus, qu'on est propriétaire de sa maison, que le coût de la vie ne cesse d'augmenter mais pas sa pension et que les soins de santé se font plus fréquents ?

Se résoudre à vendre sa maison ... ? Intégrer une maison de repos ... ?

Pour Alice sa maison c'est toute sa vie, ses économies et une tonne de souvenirs. Elle décide de prendre conseil auprès de son notaire.

Celui ci lui propose une solution à laquelle elle n'avait jamais pensé:

vendre sa maison en VIAGER.

Il lui conseille même de s'adresser à l'agence ENVISAGER, le spécialiste du viager en Wallonie, en laquelle il a pleine confiance. Ce qu'elle fait aussitôt...

Sa vie s'en est trouvée transformée... En vendant sa maison en VIAGER, Alice a perçu tout de suite un petit capital et reçoit chaque mois une rente confortable pour compléter sa maigre pension.

Mieux, elle pourra continuer à habiter dans sa maison jusqu'à la fin de ces jours sans se soucier des gros entretiens.

ENVISAGER
Spécialiste du viager en Wallonie

Et vous ?
Vous voulez en savoir
plus sur le viager ?

Contactez
gratuitement notre
spécialiste
au

☎ 0800/95-5-96

ou contactez-nous sur
www.envisager.be



Mesdames, messieurs,
Chers villageois,

L'été se termine et laisse derrière lui un bilan assez controversé. Tout d'abord, il amorce, nous l'espérons tous, une nouvelle ère post-covid qui doit encore se confirmer. Il sera important de poursuivre les dernières mesures sanitaires souhaitées. Le port du masque sera certainement poursuivi jusqu'à l'année prochaine dans les lieux fermés où la distanciation n'est pas possible mais également lors du contact avec des personnes plus fragiles même si elles sont vaccinées. Les habitants de notre commune ont été exemplaires dans le respect des mesures sanitaires. J'en veux pour preuve que le taux de procès-verbaux pour les infractions sanitaires rédigés par notre zone de police est le plus bas dans notre commune et le taux de vaccination est un des plus élevés.

Malheureusement, nous avons été également le témoin durant cet été de la poursuite de la modification inquiétante de notre climat et de la dangereuse passivité des pays les plus polluants de la planète. Notre gouvernement par contre va décider de nouvelles mesures qui risquent d'aggraver la situation climatique en réinstallant des centrales au gaz, productives de CO2, alors que nous ne produisons pas encore assez d'énergie renouvelable pour abandonner nos centrales nucléaires, non productives de CO2 ! Avec consternation, nous avons été émus et solidaires du sort des sinistrés victimes d'inondations exceptionnelles touchant un tiers du territoire wallon. Je remercie les nombreux habitants qui se sont montrés solidaires par leurs dons ou tout autre geste que l'administration communale a pu centraliser et distribuer.

Même si le soleil a été un grand absent dans nos régions alors que le mois de juillet fut le plus chaud jamais enregistré sur notre planète, nos habitants ont pu trouver de la chaleur à travers la reprise des activités associatives de notre entité. Merci à tous ceux qui ont participé à égayer cet été dans nos villages : Les pauses Quartier par l'ADL, les Boucles chevrotines par l'écurie automobile Rançoise, le tournoi de tennis par le Tennis Club Chevrotin, la Ducasse de Sivry par son comité, la Guinguette par le Comité de la Gâte d'Or, et toutes les marches et promenades organisées par diverses associations.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée (scolaire) mais surtout à tous ceux qui participent à l'instruction des jeunes générations, nourriture indispensable, du respect, de la tolérance, et du bon vivre ensemble.

Jean-François Gatelier
Votre dévoué Bourgmestre



SOMMAIRE

- | | | | |
|----|---|----|--|
| 3 | Edito du Bourgmestre | 15 | Quoi de neuf pour la petite enfance ? |
| 4 | Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre | 16 | Atteindre l'âge d'or, période où tout le temps devrait être consacré au plaisir de vivre ! |
| 8 | Le groupe ACE s'exprime. Rendez-nous nos forêts ! | 17 | Conseil Consultatif des aînés : appel à candidature |
| 9 | PCS - Enfilez vos chaussures, on part en balado santé | 19 | Journée festive le 18 juin dernier pour le 100e anniversaire de Josée |
| 11 | Information importante sur l'identification de nos animaux de compagnie | 20 | Sécurité routière : actualités et perspectives |
| 12 | Dès septembre 2021, musique & dance pour tous ! | 22 | Des zones de plus en plus inondées |
| 14 | L'imperméabilisation des sols ... attention danger ! | 23 | Covid-19 : Nos services communaux sur RDV |

IL N'Y A PAS PIRE SOURD QUE CELUI QUI NE veut pas entendre



Certains continuent à ne pas comprendre, ou plutôt, à faire semblant de ne pas comprendre les règles en vigueur et l'indispensable besoin du respect des uns et des autres lorsqu'il s'agit du bien commun. Compte tenu d'un certain populisme plus proche de la malhonnêteté intellectuelle que d'arguments favorables à un débat d'idées, je me dois de revenir à nouveau sur cette thématique, certes sensible, qu'est la circulation en forêt.

Ainsi, dans cet amalgame des panneaux apposés en forêt, des PV attestent de plusieurs réunions en présentiel sur le délicat dossier de la circulation. Ces réunions ont été tenues en présence d'une représentante de la Direction territoriale de Mons du DNF, du Chef de Cantonnement du DNF de Thuin et de l'ensemble des agents du DNF (sauf un) de la Brigade « Sud » du dit cantonnement compétant pour les bois et forêts bénéficiant du régime forestier sur la Commune de Sivry-Rance. Par ailleurs, des articles ont déjà été publiés dans le bulletin communal afin d'expliquer en long et en large les différents tenants et aboutissants de ce dossier mais certains se croient obligés de diffuser de fausses informations.

UNE FOIS POUR TOUTE, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le texte qui régleme la circulation en forêt a près de 25 ans.

En 1996, il s'agissait de rendre la forêt à celles et ceux qui la respectent et donc de protéger de manière globale le milieu forestier en garantissant un équilibre entre les divers usagers.

En 2008, le nouveau code forestier consacrait la multifonctionnalité de la forêt dont les aspects socio-récréatifs. C'est le contenu de l'article 1er de ce code.

Tout récemment, les périodes de confinement dans le cadre de la crise Covid ont mis en évidence une demande accrue du citoyen pour un accès au patrimoine naturel en général dans un contexte où les pratiques et les moyens d'accès à la forêt ont largement évolué lors des deux dernières décennies. Pour l'exemple, certains promeneurs pédestres sont dorénavant des randonneurs et les cyclistes sont, pour certains, devenus des VTTistes, voire des VTTistes sportifs.

Cette situation a généré en divers endroits des situations conflictuelles entre certains usagers et le DNF lors de certains contrôles de la circulation en forêt. Et c'est pourquoi, il est sans doute nécessaire de bien préciser certaines règles de base du Code forestier mais aussi d'évoquer l'évolution du rôle du DNF dans le développement de la fonction socio-récréative de la forêt.

Ainsi, en collaboration avec le Commissariat Général au Tourisme (CGT), une dynamique de consultation et d'évaluation des dispositifs en place a été mise en œuvre par le biais de tables rondes qui rassemblent propriétaires, usagers et ayants-droits.

Une des premières productions de cette dynamique de co-construction a été la charte de bonnes pratiques « Apaisons la forêt » largement diffusée à la mi-avril dernier et qu'il est demandé au personnel du DNF d'utiliser sans réserve dans son information des usagers de la forêt.



Dans ce cadre, quelles sont les instructions données à l'ensemble des agents du DNF ?

1. Dans la mesure où il n'est pas prévu de modifier le Code forestier à court terme, il est toutefois utile de rappeler quelques grands principes dont l'application devrait permettre de garantir une cohabitation harmonieuse en forêt sans porter atteinte à son intégrité.

Ainsi, sauf pour le propriétaire et ses ayants-droits (exploitants forestiers, chasseurs, cueilleurs...), l'accès n'est permis que sur la voirie ouverte, c'est-à-dire celle qui ne comporte ni barrière, ni panneau d'interdiction, et dans des aires forestières (bivouacs, aires de pique-nique, ...) (art. 3/28°, 20, 21, 22 et 3/2°, 25 du Code forestier).

2. Cet accès est modulaire en fonction du moyen de déplacement et du type de voirie.

Les piétons (ainsi que toute personne à mobilité réduite circulant en fauteuil roulant ou tout cycliste âgé de moins de neuf ans), considérés comme les moins impactant, ont accès à toute la voirie, soit les sentiers, les chemins et les routes. Les cyclistes, les skieurs et conducteurs d'animaux de trait, de charge, de monture ou d'élevage n'ont accès qu'aux chemins et routes. Et enfin, les véhicules à moteur ne peuvent se déplacer que sur les routes. (art. 3/25°, 3/7°, 3/24°, 20, 21, 22 du Code forestier)

3. Certaines dérogations sont possibles pour des raisons médicales, pédagogiques, scientifiques, culturelles ou de conservation de la nature (art. 20, 21, 22 du Code forestier).

4. Dans ce contexte, certaines difficultés sont apparues lorsqu'il s'agit d'identifier une voirie comme étant un sentier.

Le sentier est bien une voirie étroite, dont la largeur, inférieure à un mètre, n'excède pas celle nécessaire à la circulation des piétons qui espèrent y trouver quiétude et sécurité (art. 3/25° du Code forestier).

Définir si on a bien à faire à un sentier, impose cependant plusieurs étapes :

a. La trace qui découle du passage des usagers est-elle sur une voirie publique ou servitude au sens du Décret sur la voirie communale (6 février 2014 - pour lequel le DNF n'est par ailleurs pas compétent) ? Si c'est le cas, c'est sans doute un chemin au sens du Code forestier dans la mesure où la largeur à l'Atlas des voiries communales serait habituellement d'au moins 1m20 ; et ce, même si la trace effective fait moins d'un mètre.

b. Si la trace ne se superpose pas à une voirie publique ou servitude, il faut ensuite rechercher la présence d'éléments susceptibles de définir la largeur de la voirie au sens du code forestier, soit une surface relativement plane entre deux ruptures du profil en travers ou entre des obstacles évidents (rochers, ruisseau, ...). Si cette largeur est inférieure à un mètre de large, c'est un sentier ; dans le cas contraire, c'est un chemin.

Un exemple de ce dernier cas serait une voie de tram défermée, large de plusieurs mètres, qui, même si elle ne comporte qu'une trace de quelques dizaines de centimètres de largeur, est bien un chemin. Malheureusement pour les usagers, en l'absence de balisage dérogatoire, un chemin qui comprendrait des tronçons de moins d'un mètre de largeur ne leur permet pas le passage sauf à faire demi-tour ou descendre de vélo devant le premier tronçon de sentier !

c. Dans les cas où il n'existe aucune voirie au sens du décret sur la voirie communale et où les limites de la surface plane évoquée supra sont indéfinissables, seule la trace au sol doit alors être prise en considération. C'est l'exemple d'un trait de chasse ou d'un coupe-feu herbeux (6m de largeur, par exemple) ou d'un peuplement forestier où la trace large d'une trentaine ou quarantaine de centimètres est bien constitutive d'un sentier au sens du Code forestier.

5. Le DNF, et, en l'occurrence le chef de cantonnement, a bien la possibilité de limiter ou d'interdire la circulation pour des périodes de maximum sept jours mais uniquement en cas de risque d'incendie, de menace pour la faune et la flore, de risque de perturbation significative de la quiétude de la faune, ou pour des raisons d'ordre sanitaire ou liées à la sécurité des personnes (art. 14 et art. 188 de l'ancien code forestier). Au-delà de sept jours (voire de trois pour l'exercice de la chasse), c'est le Ministre fonctionnel qui peut statuer. Les affiches standardisées sont les seules valables pour ce faire.

6. Dans le même ordre d'idées, apposer des panneaux « zone de quiétude » (ce qui ne peut toutefois être encouragé) ne pose pas de problème particulier (il s'agit en fait du simple rappel que le respect de la quiétude est de mise hors voirie ouverte) mais ils ne peuvent en aucun cas sembler interférer avec l'usage normal de la voirie ouverte au sens du Code. De même pour des panneaux d'interdiction de passage ou de simple information (« ceci n'est pas un sentier ») qui seraient apposés sur des tracés « pirates ».

7. Par contre, seul le propriétaire peut fermer ce qui ne constitue pas une voirie ouverte au sens du Code forestier, ni une voirie publique au sens du décret sur la voirie communale de 2014. C'est ainsi qu'il peut fermer des « tracés pirates » récemment installés en plein bois, des coupe-feux, des tracés utilisés pour la gestion de la forêt (débardage, exploitation, exercice et surveillance de la chasse, ...). **De même qu'il peut apposer, hors voiries ouvertes, tous panneaux d'interdiction d'accès même différents des modèles figurant aux annexes des arrêtés d'application du Code forestier sans tomber sous le coup de l'application de l'article 17 du même code.**

C'est en effet au propriétaire qu'il incombe de se prononcer sur la réalité de ce qui pourrait apparaître comme une voirie publique mais qui ne l'est pas, dans la mesure où elle serait utilisée depuis moins de trente ans voire serait utilisée sous couvert de tolérance.

De manière plus générale, il apparaît que l'évolution des attentes de la société traduite dans l'article 1er du Code forestier implique un renforcement de la fonction socio-récréative de la forêt. Cette fonction prendra à l'avenir une place plus importante dans les missions du DNF.

Dans ce contexte nouveau, et sauf atteintes avérées au milieu forestier, conflit ouvert entre usagers ou récidive, il sera demandé, lors des contrôles, de d'abord utiliser l'avertissement accompagné de l'information utile sur les règles à observer et qui auraient été transgressées.

Lors de la rédaction des aménagements ou leur révision, l'administration doit sans conteste intégrer cette nouvelle approche et faire des propositions aux propriétaires afin de garantir au plus grand nombre de citoyens l'accès le plus large possible aux espaces naturels (réseau suffisant de voiries ouvertes et

d'aires d'accès libre en forêt pour les différents types d'usagers, infrastructures d'observation de la grande faune,...) ; cela évidemment pour autant que les différentes pratiques socio-récréatives respectent d'une part l'équilibre entre les différents usages de la forêt et d'autre part, l'intégrité du milieu naturel.

Au niveau de la gestion normale des forêts soumises, la mise en œuvre de l'article 61 du Code doit être l'occasion pour examiner avec le propriétaire si la fonction socio-récréative est bien assurée suffisamment et si des actions correctives ne doivent pas être proposées aux états d'assiette et devis forestiers.

Ce qui précède est le contenu intégral de la note d'instructions de l'Inspecteur général du DNF du 28 mai 2021 à l'ensemble de ses agents concernant la circulation forestière.

CQFD

Enfin, je m'en voudrais de terminer cet article sans vous rappeler que la volonté du Collège communal est bien d'accroître l'offre de sentiers et chemins forestiers à l'accessibilités des citoyens. D'ailleurs, ce jeudi 12 août est organisée une première réunion du groupe de travail à ce sujet et les différents intervenant (dont de dignes représentants des différents usagers, y compris de l'opposition) y sont conviés depuis la fin juillet.

Je reviendrai bien évidemment vers vous dans ces mêmes pages pour vous faire part des résultats des travaux de ce groupe.

On avance. Cependant, je vous laisse réfléchir là-dessus et on en reparle quand vous voulez.



Alain Lalmant
Echevin des Forêts

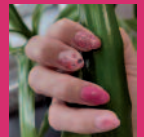
La Coiff'B

• Coiffure • Coloriste • Visagiste
• Extension • Barbe

SALON DE COIFFURE & ONGLERIE



BÉRENGÈRE FORGES
0498/80 40 21
Rue des Déportés 76
6470 RANCE



Conseillère Beauté Auriège



LE MEILLEUR SERVICE AU MEILLEUR PRIX

MOMIGNIES
PNEUS SERVICES

Passion Pneu

Site: www.momignies-pneus.be
30, rue Chantrenne - 6590 MOMIGNIES (Belgique)
Près de Trélon

Paiement par carte Visa Eurocard

0032 60 51 14 86

BATTERIE
PNEUS AGRICOLES
Vente de pneumatiques
Service maintenance
entretiens, équilibrage, etc.
Garantie par vendeur

Ouverture tous les jours de 8H15 à 12H et de 13H30 à 18H
Le samedi de 8H15 à 12H et de 13H30 à 16H

PIRLOT-BETON s.p.r.l.



060/21.13.62

Travaux de Voiries Publics & Privés
Tarmac - Pavages
Fourniture et Pompage
de Béton Préparé
(Pompe jusqu'à 52m)

20, Rue Ficheries - 6461 Virelles

Bancontact 

Olivier Byl sprl



- Vidange
- Débouchage
- Curage toutes canalisations
- Nettoyage de citernes
- Passage caméra



0495 820 137

Tél 071 31 84 62 • Fax 071 59 20 68
www.olivierbyl.be • info@olivierbyl.be

proxy




PROXY DELHAIZE
Sivry-Rance

Boucherie Manu et Fils

060 21 56 86 060 41 21 08

**Rue de la Verrerie, 4
6470 SIVRY - RANCE**

MOREAU-MOREAU SPRL
Menuiserie Générale (Bois-PVC-Alu)

YVES MATHIEU MOREAU



Toutes Rénovations et Aménagements intérieurs et extérieurs + Finitions ■ Châssis, Porte, Volets, Terrasse (Padouk, Bankirai) ■ Escaliers, Vérandas et Pergolas, Portes garage (Modèle au choix) ■ Bardage (Cèdre, Mélèze, Thermowood, ...) ■ Isolation, Parquets ■ Cuisine (Artisanale de tous bois et tous styles) ■ Fabrication porte Intérieure de tous styles

DEVIS GRATUIT !!!
!! Plus de photos de travaux réalisés, visitez : <http://moreau-moreausprl.skyrock.com> !!

Rue Pierre Modeste, 1
6470 Montbliart (Sivry-Rance) Belgique
e-mail : mathestar@hotmail.com
site Web : <http://moreau-moreausprl.skyrock.com>
Gsm : 0479/54.16.09 ou 0494/25.46.21
Tél & Fax : 060/41.21.09 (pour la France +003260412109)

LE GROUPE ACE S'EXPRIME. RENDEZ-NOUS nos forêts !



La crise sanitaire a permis à nombre d'habitants de Sivry-Rance de retrouver le plaisir de marcher en forêt. Notre commune a la chance d'être propriétaire de plusieurs milliers d'hectares de bois. Au moment où nombre d'entre-nous redécouvraient le plaisir d'une reconnexion avec la nature, plus de 200 panneaux d'interdiction ont fleuri « spontanément » à l'entrée des chemins forestiers.

Sur ces panneaux sont apposés les logos du Département Nature et Forêt et de la Région Wallonne. Renseignements pris, ceux-ci nous ont déclarés n'avoir jamais été consultés ni avoir donné leur accord. Ils nous précisent d'ailleurs qu'un PV sur base de ces panneaux n'aurait rien de légal. Les gardes forestiers n'y sont donc pour rien.

MAIS ALORS, POURQUOI CETTE OPÉRATION ?

La forêt a trois fonctions : économique (exploitation du bois), cynégétique (régulation du gibier) et sociale (tourisme, observation, promenade, ...). Arrêtons-nous sur cette fonction sociale.

De nombreux citoyens, randonneurs, vététistes, cavaliers, ... nous ont dit s'être sentis « agressés » par cette pluie subite de panneaux d'interdiction. Nous partageons leur avis.

Sivry-Rance souhaiterait être reconnue comme commune touristique. Comment attirer les touristes lorsque ceux-ci se voient interdire les accès aux bois alors que leur motivation première est de s'immerger dans la nature ?

Sous la pression de certains citoyens (notamment le groupe Facebook « Sivry-Rance, nos sentiers, notre patrimoine »), la majorité MIL a, du bout des lèvres, envisagé en janvier un groupe de travail à propos des chemins balisés.

8 mois plus tard, à l'heure d'écrire ces lignes, ce groupe n'a pas encore été mis en place ! Et la Covid ne justifie pas cette longue attente.

Si nous voulons permettre aux citoyens de profiter de notre patrimoine forestier et si nous voulons attirer les touristes pour faire tourner notre économie locale, **un doublement des kms de chemins balisés en forêt ne serait pas de trop.**

SOYONS CONSTRUCTIFS.

Nous pensons que cette question pourrait faire l'objet d'une consultation plus large de la population pour entendre les propositions d'amélioration du balisage. Le groupe de travail ne reprendra malheureusement que quelques personnes aussi compétentes soient-elles. Aussi, nous vous proposons de nous faire parvenir vos idées de chemins à baliser. Après analyse, nous transmettrons ceux-ci auprès de la majorité communale et aborderons le sujet, une fois de plus, en conseil communal.

Pour cela, envoyez-nous vos propositions (avec plan si possible) à ace.sivry.rance@gmail.com ou auprès d'un membre du groupe ACE. Développons ensemble la fonction sociale de nos forêts !



ENFILEZ VOS CHAUSSURES ON PART EN balado santé !



Le mercredi 22 septembre 2021, enfillez vos chaussures on part en balado santé !
Le PCS de Sivry-Rance vous propose une "Balado santé" ! Le principe est simple, une balade pour "booster" votre santé , un sac pour partir en balade et des ateliers ludiques sur le chemin !

**Rendez-vous sur la place de Rance,
près du Musée du Marbre,
où 2 départs vous sont proposés
à 10h et 13h.**

Au programme : dégustations, animations, amusement et bonne humeur .

Venez aussi tester votre agilité et votre endurance dans le Game-truck, un camion qui vous propose une expérience ludique sur la santé !

La bibliothèque, les Repas du coeur, le PCS et l'Observatoire de la santé du Hainaut seront là pour vous faire passer un agréable moment.

Et en plus, si vous venez déguisés (que vous soyez jeune ou moins jeune) vous recevrez un chouette cadeau !!

Alors n'hésitez plus et inscrivez-vous à cette activité :

INFOS & CONTACT :

Magali Mormal - Cheffe de projet PCS
Tél. : 060/41.41.90
Fax : 060/45.63.78
Email : magali.mormal@sivry-rance.be



Magali Schepers
Présidente du CPAS, du Plan de
Cohésion Sociale et échevine
des affaires sociales

GRAND NETTOYAGE BE WAPP

23-24-25 et 26 septembre 2021



Be
WaPP

Inscriptions avant le 13 septembre sur BEWAPP.BE

**VENTE DE FLEURS
ARTIFICIELLES ET NATURELLES
à 5 km de Beaumont
POMPES FUNÈBRES
& FUNÉRARIUM
SAUTIN (pylône)**

- 2 salons avec cuisine séparée
- Salle de réception pour 75 personnes
- Vaste parking

L'équipe des funérailles Briez est à votre service 24h sur 24 afin d'organiser les funérailles de votre proche et les démarches administratives selon vos désirs et celui du défunt, tout en respectant votre budget, le code déontologique, les lois concernant le traitement de corps et l'accompagnement des familles.

BRIEZ BRUNO



**ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE MENUISERIE
INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE**

**BOIS - P.V.C - ALU
Châssis - Porte - Escalier
Véranda - Parquet
Cloison - Volet**

**Chaussée de
Mons 67
6470 SAUTIN
(Pylône)**

**Tél. 060 45 50 72 - 0475 95 32 71 (Bruno)
0474 05 20 18 (Lydia) - briez.bruno@gmail.com**

**SPÉCIALISTE
EN
FABRICATION
D'ESCALIERS**

DCremorques

WWW.DC-REMORQUES.BE

**VENTE - REPARATION - ENTRETIEN REMORQUE ET VANS A CHEVAUX
POUR PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS
LOCATION REMORQUES (TOUT USAGE OU PORTE VOITURE)
CREDIT ET LEASING POSSIBLES DIRECT CHEZ NOUS !!!**

**RUE MARTINSART 25 A
6470 - SIVRY**

**TEL : +32(0)60/214700
DCREMORQUES@GMAIL.COM**

**Faites appel à l'ADMR
pour Mieux vivre chez vous !**



**Vous avez besoin d'une
aide familiale, d'une
garde à domicile ou
d'une aide ménagère**

**060 21 21 18
chimay@admr.be**

**N'attendez plus,
contactez-nous !**

ADMR
AIDE À DOMICILE
EN MILIEU RURAL

**Rue de Virelles 71 - 6460 Chimay
www.admr.be**

GARAGE PHILIPPE JULLIEN À SAUTIN

**DERNIÈRES TECHNOLOGIES DIAGNOSTIC
TOUTES MARQUES**

Analyse et code erreur de votre véhicule

PC DIAG GUTMANN

**Et un technicien
bachelier en
électromécanique
automobile à votre
service pour entretien et
détection de vos pannes.**

À bientôt pour votre rdv



TOYOTA • SAUTIN

Tél + 32(0)60 45 63 45

INFORMATION IMPORTANTE SUR L'IDENTIFICATION DE NOS ANIMAUX de compagnie

L'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'identification et l'enregistrement des chats est entré en vigueur le 1er novembre 2017. C'était déjà en vigueur depuis plus longtemps pour les chiens. Tout propriétaire d'un chien ou d'un chat a donc des devoirs et obligations.

PUCE D'IDENTIFICATION ET RGPD ...

Cependant, si votre animal est bien identifié par une puce ou microchip, il vous reste une action importante à réaliser, donner votre accord pour afficher vos données de contact.

En effet, en raison du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), **depuis le 1er mai 2021, les données de contact du responsable d'un chat ne sont plus visibles** sur le site CatID ainsi que sur le site DogID s'il s'agit d'un chien.

En vous connectant à votre profil en ligne, vous pouvez donner votre permission pour qu'elles soient accessibles à tout porteur d'un lecteur de puce ! Ceci est important en cas de perte ou de fugue de votre animal. Si vous ne faites pas cette démarche, seul un vétérinaire aura accès à vos données par le biais de sa carte d'identité.

“ **Chaque année des chiens et des chats sont perdus et confiés à un nouveau maître. Mettons toutes les chances de leur côté.** ”

L'ADMINISTRATION COMMUNALE EST À VOTRE SERVICE

Tout le monde n'ayant pas de lecteur de carte d'identité et d'ordinateur, si votre animal est pucé et qu'il ne reste plus qu'à donner votre autorisation, l'administration communale est à votre service pour vous aider.

Pour votre facilité, vous pouvez prendre rendez-vous au 060/41.41.11. Il vous suffira de vous présenter le jour convenu avec le passeport de votre chien ou de votre chat (dans lequel est écrit le numéro d'identification de l'animal) ainsi que votre carte d'identité avec votre code PIN. Madame Valérie Roquet se tiendra à votre disposition pour vous aider à faire le nécessaire.

Quel que soit votre choix, les vétérinaires et les refuges auront toujours accès à ces informations.

Huguette Wérion
Echevine du bien-être animal



Plus
d'infos :



DogID
www.dogid.be



CatID
www.catid.be

DÈS SEPTEMBRE 2021, MUSIQUE & DANSE pour tous !



Notre entité peut être fière de posséder une académie de Musique née à Sivry en 1982. Merci à notre Administration communale qui a toujours soutenu ses projets et aidé à son développement. Elle possède plusieurs implantations situées sur les 5 entités de la Botte du Hainaut et son siège social est à Rance. Etablissement secondaire artistique à horaire réduit, l'académie vous propose un panel de cours afin de vous réaliser grâce à l'apprentissage ou le perfectionnement de la musique et de la danse.

Acteur culturel majeur de la région et représentant unique de l'enseignement artistique de la Fédération Wallonie Bruxelles dans la Botte du Hainaut, la qualité de son enseignement et l'enthousiasme de l'équipe pédagogique ne sont plus à démontrer. Ecole volontaire, active et présente dans la vie culturelle, elle travaille avec ses élèves pour le simple plaisir amateur ou la véritable vocation professionnelle.

Tu veux danser, chanter ou jouer d'un instrument de musique ?

L'ABH est là pour toi ! N'hésite pas !
N'hésite plus !

L'ABH offre cet apprentissage dans ta région !

#1

Comprends la musique



Cours de Formation musicale.

#2

Apprends un instrument



Accordéon, clarinette, flûte, trompette, violoncelle, saxophone, cor, trombone, tuba, guitare, violon, piano, percussions, ...

#3

Chantons !



12

Cours de chant individuel. Choeur enfants - Choeurs ado/adultes.

#4

Jouons ensemble



Ensemble instrumental - Ensemble jazz - Atelier Pop-rock - Variétés - Musiques actuelles - Musique de chambre - Atelier du Rythme

Mais encore ...

Comprendre les musiques populaires et les musiques actuelles (pop-rock-variétés ...)



NOUVEAU !!!

Faire de la musique sur l'ordinateur !
(MAO-Création musicale numérique) - Ecriture et analyse musicale - Histoire de la musique - Lecture et transposition - Claviers (pour les élèves chanteurs)

Piano d'accompagnement.

Disney & Co (Atelier Comédie musicale pour les écoles)

EPANOUISSEMENT-CREATIVITE & AUTONOMIE ARTISTIQUE

L'apprentissage d'un art est une activité très formatrice : en plus de développer le sens artistique et la mémoire, elle permet de s'épanouir, d'exprimer ses émotions et de vivre de vrais moments de convivialité.

DANSONS

Danse classique dès l'âge de 5 ans : Complexe sportif Chimay & Centre culturel de Sivry
Danse jazz dès l'âge de 8 ans : Salle Omnisports de Beaumont



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Inscriptions dès le 25 août 2021.

Renseignements :
ABH - 51a, Grand Rue - 6470 Rance
Téléphone : 060 41 23 57
academiebh@ecoles.cfwb.be
academiebh.be

L' ABH est le représentant unique de l'enseignement artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la Botte du Hainaut.

Huguette Wérion
pour l'Académie de musique et
de danse de la Botte du Hainaut



La petite chronique en wallo-picard

El rentrée dè scole

Ô mwè dè septemp, no z-avon l'abitûte dè vîre lè z-èfants ertourner à l'escole. I-a-on yeu deux mwè dè kondjè. Pou soûla, i-z-on dè biô kartâp aveu branmin dè kouleûr. Ene ramonsêlée dè "markeûrs, bics, etc". Des biô klasseûrs, dè krèyons à din è dak, ene kalkulète èyè pa kou ko un ordinateûr. Sa fè un monchô dè liars pou lè parints è souvîn, i fô ko Lè z-abiyî !!!

Kan i-on branmin kasi tou les sous du mwè i passetè.

Min si no no rportons i gnia sin-t-ans, sa n'esteu nèn el mime djeu. Les vakanses es sté du 15 d'août ô premî d'oktop. Branmin pu kour. On n'kandje nèn d'malète toul-l' z-an, on d'aveu yeu é pou toute es n'escole. Elle est stèn in kwir bèn solit. È pa kou, elle passeu ko ô èfants chuzan !

Din l'malète, ene ardwèze, ene touch (crayon d'ardoise), ene lok pou lè stortchi (essuyer), ene kassète (plumier), in portè-pleume, du buvard è kékes kayers. I fallu skrire sin fôtes, sin fè d'paté (taches) èyè in skriyan in ronde. In sin ans, tou a bèn kandjé. Daler à scole esteu nouviô, s'è steu ene "promotion". Dé no djou, sa no chène normal. None vwéyon pu tou l'mô kè no tasyon on yeu pou kè tærtou aye à scole.

A bèn ràte.
Michèle Herlin



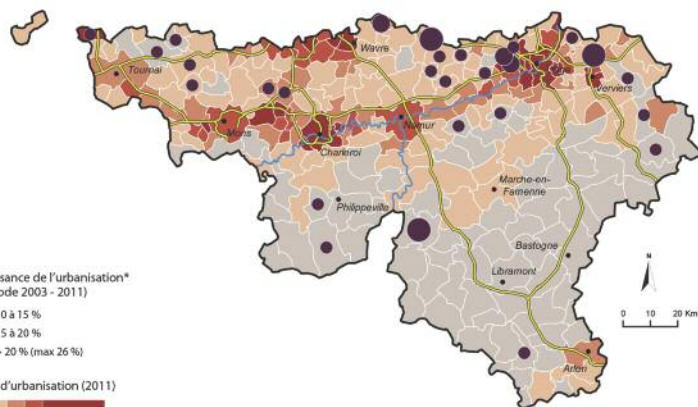
L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS ... attention danger !

Les récentes inondations catastrophiques qu'a connu notre pays mettent au-devant de la scène les risques de l'accroissement constant de l'imperméabilisation des sols.

Dans les centres urbains, les banlieues et chez nous, même à la campagne, le sol est de plus en plus souvent recouvert de matériaux artificiels imperméables, asphalté ou béton, qui le rendent incapable d'absorber l'eau de pluie. L'eau ruisselle plus rapidement en surface et il y a un risque d'inondation.

UN CONSTAT INQUIETANT

L'urbanisation croissante et la demande toujours plus importante en terrains et en infrastructures de transport provoquent une augmentation pré-occupante des surfaces imperméabilisées dans presque toute l'Europe, y compris en Wallonie.



Sources : "Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2012" - p119

*Ne sont représentés que les 10 % des communes qui présentent les plus importants taux de croissance de leur surface urbanisée (> percentile 90)

DES SOLUTIONS ?

Chacun peut cependant contribuer à lutter contre ce problème en réduisant l'imperméabilisation sur son terrain ou devant sa maison.

Le législateur wallon n'a pas attendu les récentes catastrophes pour initier des mesures préventives. Dans le CODT (Code du développement Territorial) d'application au 1er juin 2017, il est prévu que les emplacements de stationnement en plein air doivent, entre autres, être constitués en **matériaux PERMEABLES et DISCONTINUS**. Ils sont, sinon, soumis à un permis d'urbanisme !

Je remercie M. Olivier Bernard qui m'a guidé pour la rédaction de cet article et vous invite à le contacter ainsi que Mme Edeline Moriamé au service urbanisme de votre administration communale pour la moindre question. Contact et information : 060/41.41.17 – olivier.bernard@sivry-rance.be ou 060/41.41.22 – edeline.moriamé@sivry-rance.be

François Ducarme
Echevin de l'aménagement du
territoire et de l'urbanisme



SOURCES(*) / POUR EN
SAVOIR PLUS
(*) <https://sol.environnement.wallonie.be>



SCANNEZ CE CODE OU RENDEZ-
VOUS SUR :

https://sol.environnement.wallonie.be/files/Document/Fiches/fr/Fiche2_Impermeabilisation.pdf

QUOI DE NEUF POUR LA PETITE enfance ?



En sa séance du 17 juin 2021, le conseil communal a décidé de créer le conseil consultatif de la petite enfance afin de proposer des réponses aux besoins et aux difficultés que peuvent rencontrer les jeunes parents de l'entité.

Dans cette commission, les acteurs de la petite enfance qui sont l'ONE, la crèche la Chenille, l'asbl Les petits pas de la Botte, l'asbl Oxyjeune qui propose le Baobab (lieu de soutien à la parentalité), se sont réunis plusieurs fois pour réfléchir à la mise sur pied d'un programme pouvant intéresser les futurs ou jeunes parents de Sivry-Rance.

Etant en contact permanent avec ces derniers, il est, pour ces acteurs, facile d'identifier des problématiques qui touchent la petite enfance et de proposer des actions de sensibilisation auprès des jeunes parents.

UNE PREMIERE ACTION !

Le samedi 16 octobre, le conseil consultatif proposera sa première action sous forme d'une **séance d'information dont le thème sera le choix des couches lavables ou des couches jetables** pour les fesses de bébé.



Une prime communale, sous forme d'aide à la location d'un kit d'essai et l'accompagnement d'une formatrice facilitatrice en couches lavables, sera présentée au prochain conseil communal et mise en œuvre dès son approbation.

Cette formatrice experte en la matière présentera aux parents et futurs-parents présents les avantages et les inconvénients des différentes pratiques en fonction de la réalité de leur quotidien. Cet atelier se déroulera **le 16 octobre de 10h à 12h à Sautin, dans les locaux de l'ancienne école communale.**

Afin de permettre aux parents d'assister à l'atelier en toute disponibilité, si nécessaire les animatrices du Baobab pourront accueillir et encadrer les jeunes enfants des parents présents.

ET LA SUITE ?

Dans le futur, d'autres thèmes seront abordés, en développant une dynamique d'échanges de bonnes pratiques entre les participants.

Renseignements et inscriptions : Dejonge
Roxane : 060/41.41.21 ou
roxane.dejonge@sivry-rance.be

Huguette Wérion
Echevine de la petite enfance



ATTEINDRE L'ÂGE D'OR, PÉRIODE OÙ TOUT LE TEMPS DEVRAIT ÊTRE consacré au plaisir de vivre !

Depuis plus de 10 ans, l'administration communale soutient l'asbl La maison des aînés « Au fil du temps » et je les en remercie du fond du cœur. Nous venons de prendre possession de nos nouveaux locaux magnifiquement rénovés ce qui nous donne la possibilité de nous développer et de vous proposer d'autres activités.

La maison communautaire se veut être un lieu de rencontre et de convivialité et vous propose de se joindre à nous pour créer des liens.

Pour y parvenir, nous vous invitons à participer à quelques **séances de Qi-Gong et de sophrologie**. Celles-ci se donneront les lundis après-midi de 14h30 à 15h30 ou de 15h30 à 16h30 dans la salle de Sautin. Si vous avez plus de 65 ans ou souffrez de solitude, venez nous rejoindre.

Vous pouvez prendre les renseignements auprès de :



Vanderickx Valérie 060/21.97.89

Lalmant Mélanie 060/41.41.11

Wérion Huguette 0496/58.91.05

Peut-être vous demandez-vous ce que c'est le Qi-Gong ou ce que cela peut vous apporter ? Et bien en voici les bienfaits !

LE QI-GONG

Par son approche spécifique sur la dimension globale de l'être le "QI-GONG" est une discipline complète pouvant être adaptée à un très large public, y compris aux personnes âgées ou

ayant un handicap ou à mobilité réduite. Ses gestes lents, doux, souples, progressifs et répétitifs peuvent s'effectuer debout, assis, ou allongé.

L'action du QI-GONG s'étend tant au domaine du corps que de l'esprit ; ainsi si le geste est impossible, la pensée peut se mobiliser.

Les bienfaits d'une pratique régulière sont multiples car son action :

- Fortifie le corps dans sa globalité
- Maintient et développe la vitalité
- Permet le maintien et/ou le retour de la souplesse
- Améliore la respiration et ses effets bénéfiques sur la santé
- Calme l'esprit et combat le stress
- Favorise la détente et l'état de relaxation
- Développe, entretient et régénère les énergies du corps
- Aide à mieux gérer les émotions
- Favorise une meilleure digestion et assimilation des aliments



LA SOPHROLOGIE

Respirez pour mieux vivre, cet outil simple efficace et toujours disponible peut vous apporter équilibre et bien-être également.

La sophrologie est basée sur la respiration, avec des exercices simples. Cette pratique nous apporte un chemin de santé précieux pour ceux qui veulent apprendre à se délivrer des tensions de la vie moderne, à faciliter le travail de régénération de leur organisme et à explorer en toute sécurité les ressources de leur monde intérieur.

Les bienfaits d'une séance basée sur des techniques de relaxation et de visualisation sont multiples.

Ils permettent de :

- Renforcer son capital santé
- Améliorer la mémoire
- Faciliter le sommeil
- Être à l'écoute de son corps
- Améliorer sa qualité de vie
- Entraîner le corps et l'esprit pour développer sérénité et mieux être
- Gérer ses peurs, son stress, sa fatigue, ...

Envie d'essayer ? La première séance vous sera offerte.

Huguette Wérion
Echevine du troisième âge



RÉOUVERTURE LE 01 SEPTEMBRE 2021

Adresse : Ancienne école de Sautin - Rue de Sourenne, 1 - 6470 Sautin

TRANSMETTRE
plutôt que jeter !

COLLECTE DE JOUETS

EN BON ÉTAT, À L'EXCLUSION DES PELUCHES ET JOUETS À PILES

Samedi 16 octobre
dans votre recyparc

LE RÉEMPLOI AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LOCALES

ipalle

Des bons plans pour l'environnement ?
Abonnez-vous au « PRINCIPALLE » !

INSCRIVEZ-VOUS À LA
NEWSLETTER LE PRINCIPALLE

WWW.IPALLE.BE

CONSEIL CONSULTATIF DES ÂÎNÉS - APPEL À candidature



La commune de Sivry-Rance lance un appel à candidatures aux seniors de l'entité désireux de siéger au sein de ce conseil. Ce conseil a pour mission de faire partager leur expertise du quotidien, et de formuler des recommandations et des avis sur des questions d'intérêt communal.

Il a pour objectif de faire connaître les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale.

Sont recevables, les candidatures répondant aux critères suivants :

- Etre âgé de 55 ans ou plus au 31 décembre 2020 ;
- Etre domicilié à Sivry, Rance, Grandrieu, Montbliart ou Sautin ;
- Faire preuve d'intérêt, de compétence ou d'expérience dans un ou des domaines relevant des préoccupations des aînés (la sécurité, la santé, le logement, la mobilité, les loisirs, les relations intergénérationnelles, les nouvelles technologies de l'information et de la communication,...).

Les candidatures sont à adresser par courrier postal (via le talon-réponse ci-dessous) ou par courrier électronique

**POUR LE 31 OCTOBRE 2021
AU PLUS TARD À :**

Madame MORMAL Magali
Rue Godart, 2 - 6470 Sivry
Email : magali.mormal@sivry-rance.be

Chaque candidat sera informé par courrier de la suite réservée à sa demande.

Magali Schepers
Présidente du CPAS, du Plan de
Cohésion Sociale et échevine
des affaires sociales



Je soussigné(e) :

Né(e) le / /

Résidant à :

Rue : n°

Code postal : Village

désire être candidat(e) pour le conseil consultatif des aînés.

JOURNÉE FESTIVE LE 18 JUIN DERNIER POUR LE 100^e ANNIVERSAIRE de Josée

Le retour à la fête fait du bien même s'il faut toujours tenir compte des dispositions sanitaires en vigueur. Une petite délégation communale avait fait le déplacement à la résidence de Josée afin de lui remettre ses présents et fêter avec elle ses 100 ans. Le prochain rendez-vous est fixé pour les autres festivités : les cérémonies des noces d'or, de diamant et de brillant de nos couples sivry-rançois à Montbliart le 10 octobre prochain !

100 ANS, 4 ENFANTS, 9 PETITS-ENFANTS ET 12 ARRIÈRES ...

Un tel événement, cela n'arrive pas tous les jours ! C'est pourquoi, le 18 juin dernier, une délégation communale avait fait le déplacement dans la résidence de Josée pour fêter dignement ce bel anniversaire. Née à Rance, Josée a vécu à Montbliart avant de rejoindre sa maison de repos à Mariembourg. Cette tout juste centenaire a eu une vie remplie en tant que ménagère mais aussi en travaillant à la ferme familiale ou encore, comme coiffeuse à ses heures perdues. Une de ses passions était le vélo ... qu'elle pratiquait il y a peu encore ! Les secrets de sa longévité : pas d'alcool, de l'exercice (notamment par la pratique du vélo) et pratiquement jamais de médecin car elle se soignait par les plantes ou avec ses remèdes d'époque.

Comme le veut la tradition, j'ai eu le plaisir de lui remettre le présent et la lettre du Palais Royal ainsi que le cadeau de l'Administration communale.



François Ducarme
Echevin des Jubilés



SÉCURITÉ ROUTIÈRE : ACTUALITÉS ET perspectives

Faire respecter le code de la route sur nos voiries communales pour la sécurité de tous n'est pas une chose aisée. Néanmoins, le collège communal tente de répondre aux nombreuses sollicitations en les objectivant et en les priorisant.

DES COLLABORATIONS ET DES AMÉNAGEMENTS

Nous tentons avec les conseils de la police et du service technique provincial et communal de trouver les meilleures solutions pour diminuer les nuisances occasionnées bien souvent par des conducteurs irrespectueux.

Un aménagement adapté des voiries, une signalisation efficace, et des moyens répressifs nécessaires, sont nos outils pour garantir la sécurité des usagers faibles.

1. LA RUE DE LA STATION ET LA RUE DE FRANCE À SAUTIN

Sans doute la zone de notre commune qui subit le plus de nuisances en termes de sécurité routière. Une analyse récente du trafic routier nous fait part du passage de 1000 véhicules par jour ! Sans oublier le passage de nombreux poids lourds occasionnant des vibrations dans les habitations de la rue de la Station. Le collège communal a étudié un aménagement intéressant et novateur de ce quartier.

Nous vous en ferons part prochainement lors d'une **réunion citoyenne où tous les riverains seront conviés à la salle communale de Sautin** (les mesures sanitaires le permettent enfin).

De plus, un boîtier radar sera installé à la rue de France (200 mètres avant l'église) pour faire respecter le 50 km/h des véhicules qui viennent de la France. Enfin, avec l'aide des contrôles de la police, nous allons interdire le passage des poids lourds dans le centre de Sautin (sauf livraison et circulation locale comme nos agriculteurs).



2. LA RUE DES DÉPORTÉS À RANCE

Cette voirie importante du village et récemment rénovée va certainement redevenir le billard de certains conducteurs.



Notre service travaux va bien entendu réinstaller les chicanes qui ont bien entendu, nous en sommes conscients, un effet limité. Nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons car cette rue est une ligne fréquemment utilisée par les bus du TEC. Un radar à l'entrée de cette rue au niveau des premières habitations limitera à 50 km/h les usagers en provenance de Sivry.



De plus, notre police locale continuera à effectuer régulièrement des contrôles radar en voiture banalisée.

3. LA RUE DE LA LIBÉRATION ET LA RUE DE BEAUMONT À GRANDRIEU

Les deux entrées du village de Grandrieu, ancienne route provinciale devenue régionale, souffre d'un trafic très important provenant de Beaumont ou d'Hestrud (France).



Concernant la rue de la libération, un renouvellement de la voirie et de son ilot central sera prochainement programmé par la région wallonne. Le nouvel aménagement sera plus sévère et mieux visible et devrait retenir les chauffeurs impulsifs. Concernant l'entrée du village à la Rue de Beaumont, un analyseur de trafic a été placé afin d'objectiver les vitesses mais le collège communal a d'emblée prévu le placement d'un boîtier radar lors d'une seconde programmation.



D'autres voiries sont en cours d'analyse suite au retour dont vous nous faites part et nous vous en remercions. Sachez que nous faisons pour un mieux et surtout que les dépenses publiques sont utilisées avec parcimonie et efficacité. Il est regrettable que l'incivisme des uns soit un danger pour la vie des autres.

Jean-François Gatelier
Votre bourgmestre, chef de la
police et président de la zone
de police Botha



RELOGEMENT DES SINISTRÉS

Lancement d'un site pour centraliser les offres et demandes de logement entre propriétaires et candidats-occupants

INONDATIONS - Vous êtes propriétaire d'un bien et souhaitez le proposer à une famille touchée par les inondations.

Rendez-vous sur <http://entraide.logement.wallonie.be>, le site destiné à centraliser les offres et demandes de relogement et mettre en relation les propriétaires et les candidats-occupants.

DES ZONES DE PLUS EN PLUS inondées

On nous questionne de plus en plus sur qui fait quoi et où obtenir la bonne info en matière d'intempéries pluvieuses et les dernières catastrophes ont bien évidemment ravivé les inquiétudes.

En Wallonie, les cours d'eau non navigables sont répartis en quatre catégories et selon ces catégories, des travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation sont exécutés par :

- #1 La Région** pour les cours d'eau de la première catégorie aux délais et modalités préalablement déterminés par le Ministre wallon ayant l'agriculture dans ses attributions. Il n'y a pas de cours d'eau de cette catégorie sur le territoire de Sivry-Rance.
- #2 La Province** pour les cours d'eau de la deuxième catégorie. Pour notre commune de Sivry-Rance, il s'agit de l'Eau d'Eppe, du ruisseau du Ry de Fromont, de la Sansuyère depuis le Touquet jusqu'à la confluence avec la Thure, et de la Thure.
- #3 La Commune**, sous le contrôle de la Province, pour les cours d'eau de la troisième catégorie. Il s'agit du ruisseau de l'Hernoy depuis La Marzelle jusqu'aux étangs Communaux, du ruisseau du Moulin, de la Sansuyère jusqu'au Touquet, du ruisseau du Marais à Sivry, du ruisseau de Grandriau et du ruisseau du Village à Grandrieu.
- #4 Les riverains** pour les cours d'eau classés hors catégorie. Soit tout le restant.

Un cours d'eau aussi petit soit-il présente tout le temps un lit mineur et un lit majeur. En conséquence, en fonction des volumes de précipitations, des zones inondables sont incontournables et il faut impérativement en tenir compte pour les implantations d'infrastructures et les travaux d'amélioration.

Nous venons de connaître un épisode pluvieux dramatique dans beaucoup d'endroits avec des précipitations de plus de 200 litres au mètre carré.

Mais fort heureusement, sur Sivry-Rance, nous avons été relativement épargnés même si l'un ou l'autre de nos concitoyens ont été fortement impactés.

Voici 3 ou 4 ans, nous avons réalisé quelques travaux de dégagement, d'élagage et d'arrachage de racines et branches en certains endroits de la Commune. Ce fut le cas sur l'Hernoy et le Ry de Fromont par exemple. Il y a 1 ou 2 ans dans le cadre de Be-Wapp, une équipe relativement importante avait procédé à un nettoyage substantiel sur l'Hernoy et quasi deux remorques de déchets divers avaient été enlevés par le service « Travaux » et les nombreux bénévoles.

Le service « Travaux » de la Commune va, dans les prochains jours, réitérer toute une série de dégagement d'ouvrages sur les cours d'eau de 3ième catégorie.

NÉANMOINS, COMMENT SAVOIR LES RISQUES AUXQUELS UN RIVERAIN POURRAIT ÊTRE CONFRONTÉ ?

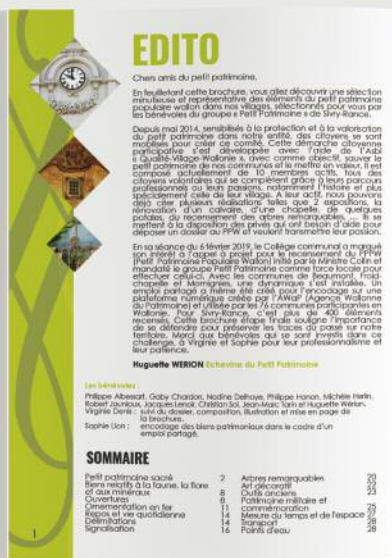
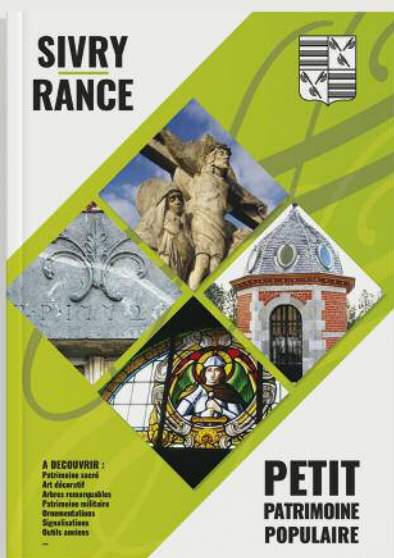
Si vous êtes informatisés, je vous invite à aller sur le Géoportail de la Wallonie et plus précisément sur le site « CIGALE 4.0.1 » du SPW. La totalité de la cartographie des zones inondables en Wallonie y est consultable. C'est même une obligation légale depuis la Directive européenne inondation 2007/60/CE. Et ceci a été réactualisé depuis le 24 mars 2021 sur <http://geo-apps.wallonie.be/cigale>

Si vous ne l'êtes pas, n'hésitez pas à solliciter le service « Urbanisme et Environnement » de la Commune, Olivier BERNARD et/ou Edeline MORIAME se feront un plaisir de vous renseigner.

Je vous laisse réfléchir là-dessus et on en reparle quand vous voulez.

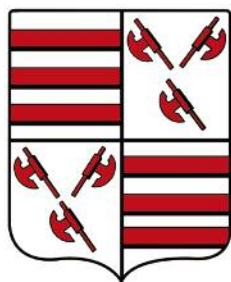
Alain Lalmant
Echevin des travaux





Découvrez cette nouvelle brochure présentant un extrait du relevé du petit patrimoine de notre entité. Cette dernière est disponible gratuitement sur simple demande auprès de votre Administration communale.

Contact : DENIS Virginie - 060/21.94.99 - officetourisme@sivry-rance.be



COVID-19 Nos services sur RDV

Secrétariat ☎ 060/41.41.10
commune@sivry-rance.be
09h-12h / 13h-16h

Tourisme ☎ 060/21.94.99
officetourisme@sivry-rance.be
8h30-12h / 13h-16h

Extrascolaire ☎ 0490/11.76.02
roxane.dejonge@sivry-rance.be

Population ☎ 060/41.41.12
☎ 060/41.41.13
population@sivry-rance.be
Lu, me, ve : 8h30-12h / 13h-16h
Ma, je : 03h30-12h
Permanence le 1er samedi du mois : 09h-11h
Chaque lundi : 16h-19h (sauf juillet et août)

Urbanisme ☎ 060/41.41.17
urbanisme@sivry-rance.be
lu : 09-12h
Du ma au ve : 09-12h / 13h-16h
Permanence le lundi : 18h-20h (sauf juillet et août)

Travaux ☎ 060/45.63.12
travaux@sivry-rance.be

Photos couverture :

Vallée de l'Eau d'Eppe à Montbliart
Eglise de Grandrieu
Bois de Bruyère à Sautin

Contact bulletin communal :

Denis Virginie - 060/21.94.99
officetourisme@sivry-rance.be

Editeur responsable :

J-F Gatelier, Bourgmestre - gatelierjf@gmail.com

Z.I - B6464 Baileux - 060/21.12.99

DISCOBEER
FOOD | DRINK & MORE

Discobeer

Pharmacie de Sivry

Grand Place 7
6470 Sivry
Tél. 060 45 51 19

www.pharmaciedesivry.be

**MENUISERIE GÉNÉRALE • PLACARDS SUR MESURE
ESCALIERS SUR MESURE • CHASSIS • PARQUET
PORTES INTÉRIEURES • TERRASSES
BARDAGES • PORTES DE GARAGE...**

• 0470.52.15.27 •

MENUISERIE PEIFFER@HOTMAIL.COM

marbrier Glineur

LE MARBRIER

Grand rue, 20 B-6470 RANCE

060/45 60 63

**Lundi, mercredi, jeudi et dimanche
de 12h à 14h30 et de 18h à 22h30**

**Vendredi et samedi
de 12h à 14h30 et de 18h à 23h30**

Fermé le mardi

Sur place, livraison et emporter